

Le 25 mars 2020

Madame, Monsieur,

Durant cette situation d'urgence sans précédent, tous s'accordent à savoir que la sécurité des personnes doit primer. Les mesures mises en place par les autorités doivent être respectées, c'est l'obligation de chacun et notre seul gage de victoire.

Face à la pandémie, le gouvernement du Québec a reconnu l'apport considérable des notaires à la sécurité juridique des Québécois et à l'essor de la province en qualifiant les services notariaux de services essentiels.

La désignation des notaires à titre de prestataires de services essentiels permet aux notaires qui le désirent de continuer à offrir leurs services, mais ne constitue pas une obligation de le faire.

Il s'agit d'un choix qui revient à chacun des professionnels et qui dépendra de leur situation individuelle et de leurs circonstances personnelles afin notamment d'assurer la protection de leur clientèle, de leur personnel, de leur famille et bien sûr leur protection personnelle.

Pour ces raisons, la Chambre a émis des directives précises quant au cadre à l'intérieur duquel les services doivent être rendus pendant l'état d'urgence sanitaire. Échangez avec votre notaire de l'urgence de votre besoin afin de convenir du moment où pourra être effectué tout mandat que vous lui aurez confié ainsi que les modalités qui vont encadrer la prestation des services.

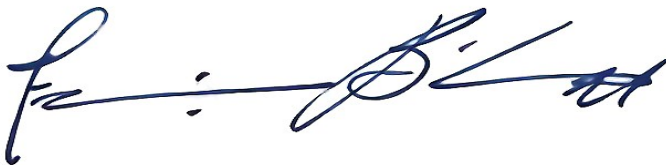
Parfaitement au fait du professionnalisme de mes consœurs et confrères, je suis convaincu qu'advenant que votre dossier doive impérativement être complété durant la période de crise et que l'étude de votre notaire ne puisse en assurer l'exécution, on saura vous proposer des solutions pour que votre dossier puisse procéder dans le délai nécessaire.

...2

Il est important de se rappeler que nous devons tous respecter l'ensemble des mesures mises en place par les autorités afin d'éviter la propagation de la COVID-19. Cela signifie notamment de limiter au maximum les contacts entre les personnes et donc de limiter les activités qui occasionnent de tels contacts à ce qui est absolument nécessaire. Il est fondamental de respecter toutes les consignes sanitaires qui vous seront communiquées par votre notaire. Il en va de la sécurité de tous, incluant la vôtre.

Nous vous remercions donc de votre collaboration afin de respecter toutes les mesures mises en place contre la pandémie que nous subissons tous présentement.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Bibeau', with a stylized flourish at the end.

François Bibeau, notaire